



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MAI 2016

Date de convocation : 12/05/2016

Date d'affichage : 26/05/2016

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil seize, le vingt mai, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
GODART-BREUIL Angélique – BARBIER Sylvain

Absents excusés : GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : GROSSE Muriel à THISSE Jean-Claude

OBJET : Demande de subvention ASSE Ecole des bords de Nied

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention émanant de l'ASSE école
des bords de Nied.

Cette subvention est destinée à l'organisation de la fête des écoles qui aura lieu le 28 mai 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser 150 € à l'ASSE école des bords de
Nied.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 26/05 /2016
Et publication le 26/05/2016

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 20/05/2016
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MAI 2016

Date de convocation : 12/05/2016

Date d'affichage : 26/05/2016

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil seize, le vingt mai, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
GODART-BREUIL Angélique – BARBIER Sylvain

Absents excusés : GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : GROSSE Muriel à THISSE Jean-Claude

OBJET : Convention regroupement scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une nouvelle convention, suite au transfert de la
gestion des mercredis récréatifs à la commune de Sanry syur Nied, à compter du 01 janvier 2016, et au
changement de méthode de facturation entre les communes du regroupement prenant désormais la
forme d'avances trimestrielles à régulariser annuellement à l'arrêt du compte administratif.

Les autres dispositions ne sont pas modifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer la convention du
regroupement pédagogique.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 26/05 /2016
Et publication le 26/05/2016

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 20/05/2016
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MAI 2016

Date de convocation : 12/05/2016

Date d'affichage : 26/05/2016

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil seize, le vingt mai, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
GODART-BREUIL Angélique – BARBIER Sylvain

Absents excusés : GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : GROSSE Muriel à THISSE Jean-Claude

OBJET : Création lieu dit « La Haye aux loups »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un nom de lieu-dit
pour la ferme de Mr et Mme VERSWYVEL, ceci afin de faciliter leurs démarches
administratives et de localiser plus facilement leur adresse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer le nom « la haye aux loups » pour cette adresse,
- Autorise Mr et Mme VERSWYVEL à procéder à l'acquisition du panneau indiquant ce lieu-dit,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder, si besoin, à toutes démarches administratives pour ce dossier.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 26/05 /2016
Et publication le 26/05/2016

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 20/05/2016
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MAI 2016

Date de convocation : 12/05/2016

Date d'affichage : 26/05/2016

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil seize, le vingt mai, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
GODART-BREUIL Angélique – BARBIER Sylvain

Absents excusés : GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : GROSSE Muriel à THISSE Jean-Claude

OBJET : CCPP : approbation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation
des Charges Transférées (CLECT) du 17 mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 26/05 /2016
Et publication le 26/05/2016

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 20/05/2016
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MAI 2016

Date de convocation : 12/05/2016

Date d'affichage : 26/05/2016

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil seize, le vingt mai, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
GODART-BREUIL Angélique – BARBIER Sylvain

Absents excusés : GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : GROSSE Muriel à THISSE Jean-Claude

OBJET : Modifications budget 2016

A la demande de la trésorerie de Verny, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il
convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Article 28041582 : + 217, 19 €
- Article 132/166 : - 217, 19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'effectuer les virements de crédits demandés,
afin d'équilibrer les opérations d'ordre non budgétaires.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 26/05 /2016
Et publication le 26/05/2016

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 20/05/2016
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MAI 2016

Date de convocation : 12/05/2016

Date d'affichage : 26/05/2016

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil seize, le vingt mai, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
GODART-BREUIL Angélique – BARBIER Sylvain

Absents excusés : GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : GROSSE Muriel à THISSE Jean-Claude

OBJET : Aide à l'investissement – plan régional 2016
Demande de subvention pour travaux sur le ruisseau

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de lancer, par la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, un plan régional de soutien à l'investissement.
Ce plan vise à apporter une aide concrète aux communes de moins de 2500 habitants.

Dans le cadre de ce dispositif, il rappelle le projet de travaux sur le ruisseau et présente à l'assemblée le devis de l'entreprise AES, pour un montant HT de 7 530, 00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise AES pour un montant HT de 7 530, 00 € ;
- Sollicite une aide financière auprès de la Région dans le cadre du plan régional de soutien à l'investissement ;
- Précise que les travaux sont inscrits au budget 2016.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 26/05/2016
Et publication le 26/05/2016

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 20/05/2016
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MAI 2016

Date de convocation : 12/05/2016

Date d'affichage : 26/05/2016

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil seize, le vingt mai, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
GODART-BREUIL Angélique – BARBIER Sylvain

Absents excusés : GROSSE Muriel

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : GROSSE Muriel à THISSE Jean-Claude

OBJET : Consolidation du prêt relais en prêt à long terme (Crédit Mutuel)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de SORBEY à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 100 000 €, correspondant au solde du crédit relais consentie par le Crédit Mutuel sous le N° 10278 00160 00060922203.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Objet : consolidation partielle du crédit relais sous forme de souscription de dette sans remise de fonds
- Date d'effet : 1^{er} juillet 2016
- Taux d'intérêts : 1,80%
- Durée : 12 ans
- Remboursement : 48 trimestrialités comprenant capital et intérêts chacune payables les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année
- La première trimestrialité est fixée au 30/09/2016 et la dernière au 30/09/2028
- Frais de dossier : 100 €, soit 0.10% du montant emprunté payables à la signature du contrat.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 26/05 /2016
Et publication le 26/05/2016

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 20/05/2016
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »